



ANN E 2025

Le Maire de Montmorillon,

Vu le Code G n ral de la Fonction Publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivit ,

Vu la d lib ration en date du 3 d cembre 2024 portant d termination des ratios promus/promouvables apr s avis du Comit  Social Territorial en date du 28 novembre 2024,

Vu l'arr t  n  86-165-AM-DIV-2020-72 en date du 22 d cembre 2020  tablissant les Lignes Directrices de Gestion en mati re de promotion et de valorisation des parcours professionnels applicables   compter du 1 r janvier 2021 pour une dur e de 3 ans,

ARR TE

ARTICLE 1 - Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent de ma trise principal au titre de l'ann e 2025 est  tabli comme suit :

N�	NOM et Pr�nom	Homme ou Femme	Grade actuel	Date de l'examen professionnel (le cas �ch�ant)	Date d'effet de l'avancement
1	BEAUVILLAIN Maxime	H	Agent de ma�trise	.././....	15/12/2025
2		...		.././....	.././....
3		...		.././....	.././....
4		...		.././....	.././....

Part respective des femmes et des hommes :

Effectif consid�r�	R�partition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	1	0
Agents du grade d'origine « promouvables »	1	0
Agents inscrits au pr�sent tableau d'avancement	1	0
Effectif du grade d'avancement	4	2

ARTICLE 2 - Le pr sent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de la Vienne** qui en assurera la publicit  conform ment aux dispositions de l'article L522.26 du Code G n ral de la Fonction Publique.

Fait   Montmorillon le 31 d cembre 2025,

Bernard BLANCHET
Maire de Montmorillon

L'autorit  territoriale:

- Certifie sous sa responsabilit  le caract re ex cutoire de cet acte,
- Informe que le pr sent arr t  peut faire l'objet d'un recours pour exc s de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers ou par l'application Internet T l recours citoyens, accessible   partir du site www.telerecours.fr dans un d lai de deux mois   compter de la pr sente notification.